

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2019

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 10 en absence de public.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre a été adopté à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Le projet de règlement 271 portant sur le **budget 2020** a été déposé et avis de motion a été donné annonçant son adoption lors de la séance extraordinaire du 8 décembre 2019.
7. Le directeur général a déposé l'extrait du registre public des déclarations d'intérêts des élus.
8. Il a été résolu à l'unanimité **d'adresser des félicitations à M. Michel Purcell, récipiendaire du prix Robert-Sauvé.**
9. Il a été résolu à l'unanimité **d'allouer au Club FADOQ Joie de Vivre une commandite de 50 \$** à dépenser à Saint-Paulin pour l'organisation de ses activités des Fêtes.
10. Il a été résolu à l'unanimité de **fermer le bureau municipal au Centre Réal-U.-Guimond vendredi le 20 décembre à 16 h pour le rouvrir au public, le lundi 13 janvier à 10 h, mais à la Caisse Desjardins.** Le personnel reprendra le travail plus tôt pour finaliser le déménagement du bureau municipal à la Caisse. Il est à noter que **le bureau municipal sera désormais ouvert aux mêmes heures que la Caisse elle-même;** ainsi le public pourra se présenter au bureau municipal pendant la période du dîner tous les jours et en soirée le jeudi. De plus, **les contribuables pourront y payer leurs taxes dès le 3 janvier 2020.**
11. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à présenter une demande de personnel dans le cadre du **programme Emploi d'Été Canada.**
12. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler les assurances de la Municipalité** incluant une protection complémentaire pour les cyber-risques au coût de 57 852 \$, taxes incluses; l'assureur est toujours la *Mutuelle des Municipalités du Québec.*
13. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler les contrats de service de PG Solutions de Montréal pour le soutien informatique** totalisant 21 262 \$, taxes incluses.
14. Le maire a informé le public qu'un investissement important a été fait à la coopérative *Aux Berges du Lac Castor* et que l'organisme sera honoré par la MRC. Il a aussi signalé que le rapport d'audit sur l'utilisation faite de la taxe d'accise 2014-2018 a été déposé.

Sécurité publique

15. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser deux pompiers, MM. Vincent Bergeron et Jérémy Chevalier, à suivre **une formation complémentaire en opération d'autopompe**.
16. En suivi à la résolution 199-09-2019 et suite aux soumissions reçues, il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser l'achat, au prix soumis, d'un pantalon et d'une chemise aux pompiers qui le souhaitent**, chacun étant libre d'opter pour une chemise à manches courtes ou à manches longues. La dépense sera de l'ordre de 100 \$ / personne.
17. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à communiquer.

Transport

18. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses effectuées concernant **les demandes d'aide financière dans les programmes d'aide à la voirie locale**.
19. Il a été résolu à l'unanimité de demander à la *Commission scolaire de l'Énergie* **un droit de passage sur son terrain de l'école des Vallons** pour relier le sentier Madame-Fébronina au parc du Petit-Galet.
20. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, n'avait pas d'information particulière à communiquer.

Hygiène du milieu

21. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le plan d'action pour le déploiement de compteurs d'eau potable dans la Municipalité selon les exigences gouvernementales**. Cette mesure touchera les nouvelles constructions résidentielles ainsi que les institutions, commerces et industries (ICI).
22. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier la dépense de 2 934,62 \$ faite pour **réparer d'urgence une pompe du réseau municipal**.
23. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 48 404,48 \$ à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin pour **des travaux d'aménagement de l'écocentre**.
24. Dans le cadre du programme de protection des bandes riveraines, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser **l'installation de sondes de niveau d'eau sur le parcours du cours d'eau Rivière-St-Louis pour analyser son comportement**. Le coût des pompes est de 3 756 \$, taxes en sus, et les honoraires professionnels de la MRC seront à taux horaire.

25. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a signalé que l'UPA fait une démarche concernant l'entretien des cours d'eau et que cette démarche questionne les membres du Conseil.

Santé et bien-être des citoyens

26. Dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la Caisse, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser **la signature du bail de location de locaux par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie et du contrat d'acquisition.**

27. Dans le cadre des travaux d'aménagement du lieu de culte dans la sacristie, il a été résolu à l'unanimité de **ratifier l'engagement de la firme Beaudry & Palato** de Trois-Rivières pour conseiller la Municipalité à taux horaire.

28. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le dernier paiement de 4 556,63 \$ à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin pour **la réfection du trottoir et de la rampe d'accès pour handicapés** à l'Édifice municipal J.-A.-E.-Laflèche.

29. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a signalé que la *Commission scolaire de l'Énergie* a déposé à la Municipalité son *Plan triennal de répartition et d'utilisation de ses immeubles.*

Aménagement, urbanisme et zonage

30. Il a été résolu à l'unanimité de scinder la résolution du mois dernier et de verser, au *Comité Industriel de St-Paulin*, la dernière tranche de subvention 2019 déduction faite du montant de **l'acquisition et de l'installation du panneau d'affichage électronique** acquis de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

31. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Culture, loisirs et sports

32. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le prêt de salle** à *l'Association des pompiers de St-Paulin* pour une activité sociale et aux parents de deux jeunes athlètes de Saint-Paulin, Lucas Bellemare-Paquin et Angélika Blais, pour une activité de financement.

33. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait aucune information particulière à transmettre au public.

Autres sujets

34. En absence de public, il n'y a pas eu d'intervention.

35. Par vote unanime, à 20 h 30, **la séance a été levée.**